



Communiqué de Presse

Fin de l'ultimatum

Les internes accusent les CHU de les exploiter

L'ensemble des syndicats d'internes de médecine et de pharmacie, l'ISNI¹, l'ISNAR-IMG² et la FNSIP-BM³, accusons tous les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) de France de ne pas respecter le temps de travail des internes.

En effet, le temps de travail des internes, c'est-à-dire les médecins et les pharmaciens encore en formation, est légalement limité à 48 heures par semaine. Cette limite, pourtant peu ambitieuse, est en pratique largement dépassée dans les CHU de France. La dernière enquête en date menée en juillet 2021 par OpinionWay⁴ révélait que 70% des internes déclarent dépasser les 48 heures hebdomadaires, et plus encore, que la moitié des internes déclarent dépasser même les 58 heures hebdomadaires.

Ce dépassement organisé du temps de travail a de lourdes conséquences sur notre santé mentale. En 2021, l'enquête Santé Mentale⁵ dévoilait que 75% des étudiants en médecine présentaient des symptômes anxieux, 67% des symptômes de burn-out, 39% des symptômes dépressifs et 19% des idées suicidaires. En refusant de prendre au sérieux le dépassement de notre temps de travail, les CHU pérennisent ces conditions.

Nous dénonçons également le cynisme de la situation, dans laquelle les CHU ne maltraitent pas les internes pour augmenter le temps médical, mais pour pallier au manque de moyens de l'hôpital public. À un salaire dérisoire, de 5,42€ par heure réellement travaillée, nous assurons le travail de secrétariat, de brancardage, d'aide-opérateur... que le CHU n'a plus à employer. Non, le dépassement du temps de travail ne sert pas à notre formation mais à notre exploitation.

Forts de la décision du conseil d'Etat de juin 2022, nous avons dès juillet, lancé un ultimatum à tous les CHU leur laissant une chance de mettre en œuvre des réponses concrètes à ce problème. Constatant qu'aucun progrès sérieux n'avait vu le jour, nous avons décidé ce lundi 28 novembre d'attaquer les 28 CHU de France en justice pour que le droit du travail des internes soit enfin respecté.

Pour la FNSIP-BM,
Florence GUILLOTIN et
Alexis PLAN, Coprésidents
president@fnsipbm.fr

Pour l'ISNI,
Olivia Fraigneau, Présidente
presidence@isni.fr
06 50 67 39 32

Pour l'ISNAR-IMG,
Raphaël PRESNEAU, Président,
president@isnar-img.com
06 73 07 53 01.

¹ISNI : InterSyndicale Nationale des Internes

²ISNAR-IMG : InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale

³FNSIP-BM : Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale

⁴Consultation sur le temps de travail des étudiants de 3ème cycle, juillet à septembre 2021 (OpinionWay)

⁵Enquête Santé Mentale des Jeunes Médecins d'octobre 2021 (ANEMF, ISNAR-IMG, ISNI)